

CHAVOUOT : À SAVOIR

Chavouot fait partie des 3 fêtes pour lesquelles, les Juifs montaient au Temple à Jérusalem.

Cette fête n'est pas datée par la Torah, mais uniquement consignée par le fait qu'elle intervient 50 jours après Pessa'h.

Chavouot veut dire, des semaines.

La nouvelle récolte était moissonnée le 16 nissan (lendemain du 1^{er} jour de Pessa'h) pour la 1^{ère} fois. Cette moisson permettait à tout le peuple de moissonner dorénavant leur récolte. Dès lors, les offrandes du peuple pouvaient également être offertes de la nouvelle récolte, mais uniquement avec de l'orge. Ce n'est qu'à partir de Chavouot (le jour même), que les offrandes de farine pouvaient être offertes à partir de blé.

Lorsque le 1^{er} jour de Chavouot tombe jeudi soir, cela créera un décalage dans les parachiyot de la Torah que nous lisons chaque semaine. En Israël, où il n'y a qu'un jour de fête, on enchainera donc après le jour de Chavouot avec Chabat et nous lirons donc la paracha de la semaine en question. Toutefois, en France, nous serons encore dans Chavouot, puisque nous faisons deux jours et nous ne lirons pas la paracha de la semaine, ce qui nous décalera d'une semaine. Pour la rattraper, nous lirons deux parachiyot (dites mé'houbarot) en un seul Chabat.

Il est interdit de préparer du 1^{er} jour de Chavouot au 2^{ème} jour. C'est pourquoi il sera par exemple interdit, de poser sur la plata le repas du 2nd jour, alors que l'on se trouve encore dans la journée du 1^{er} jour. Aussi, bien qu'il soit permis d'allumer un feu d'une flamme déjà existante, il sera interdit d'éteindre un feu pendant la fête.

Certains ont la coutume de lire le Téhilim en souvenir du décès du roi David en ce jour de Chavouot.

LES CHANGEMENTS À PRENDRE EN COMPTE :

- Il s'agit d'un Yom Tov, il y a donc l'allumage des bougies à l'entrée de la fête et le Kidouch de Yom Tov avant les repas du soir et du midi.
- On ajoutera yaalé véyavo dans le birkat hamazone.
- On chantera le Hallel complet les 2 matins de Chavouot.
- On lira les dix commandements le 1^{er} jour de Chavouot dans le sefer Torah et la section de « kol habékhhor » le 2nd jour.
- On lira le livre de Ruth.
- On fera la amida des 3 fêtes à chaque prière.
- Certains veillent la nuit de Chavouot.